

**ARRETE DE CIRCULATION ALTERNEE :
« LE VILLAGE »**

N°2016.05

Le Maire de Saint Trinit,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux pour le remplacement d'une plaque réseau d'Orange qui seront effectués par la SARL Infra BTP entre le 14 mars et le 1^{er} avril 2015 de 7h00 à 18h00 place du Village, 84 390 SAINT TRINIT.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : Place du Village et ce du 14 mars au 1^{er} avril 2016 de 7h00 à 18h00 (plans annexés au présent arrêté).

Article 2 : Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation par feux tricolores sera mis en place.

Article 3 : Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sur la voie concernée.

Article 4 : Monsieur le Maire de la Commune de Saint Trinit, la SARL Infra BTP, Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux lieux accoutumés conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A la Préfecture de Vaucluse
- A la Brigade de Gendarmerie de Sault
- A la SARL Infra BTP

Saint Trinit, le 26/02/2016
Le Maire, Michel ARCHANGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401206-20160226-201605-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2016

Publication : 26/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Le Maire, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ; informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de mois à compter de sa notification.